

L'authentification à nos services

Vos outils en libre-service

Code d'accès oublié?

UNIP/ mot de passe oublié?

Changer son UNIP/ mot de passe

Questions de vérification

Comment s'authentifier

L'authentification se compose d'un code d'accès et d'un UNIP/mot de passe. Ces derniers vous permettent d'accéder aux services informatiques de l'UdeM, tels que le réseau, le libre-service Synchro, StudiUM, le courriel et le portail de l'UdeM.



Code d'accès = login = code d'utilisateur

UNIP = Mot de passe

Votre UNIP/mot de passe est strictement confidentiel. En aucun cas vous devez le communiquer à qui que ce soit.

Avez-vous choisi vos Questions de vérification ?

Il vous est déjà arrivé d'oublier le mot de passe de votre compte UdeM? Choisir et répondre aux questions de vérification vous permettra, lors d'un oubli ultérieur, de réinitialiser en ligne et de façon autonome votre UNIP/mot de passe. Simple. Sécurisé. Rapide.

Qu'est ce que l'application Questions de vérification ?

Questions de vérification désigne l'application web avec laquelle les membres actifs de la communauté de l'UdeM peuvent gérer leurs questions et réponses personnelles de sécurité. Il s'agit d'un niveau de sécurité additionnel permettant d'accéder au Libre-service *Mot de passe oublié*.

Certaines restrictions s'appliquent.

Pourquoi dois-je compléter mes questions de vérification ?

Les questions de vérification offrent un niveau de sécurité qui vise à garantir votre identité. Choisir ses questions et ses réponses de vérification permet l'accès au Libre-service mot de passe oublié.

Lors d'un oubli de votre UNIP/mot de passe ultérieur, vous pourrez réinitialiser en ligne et de façon autonome votre UNIP/mot de passe.

Pour accéder au Libre-service mot de passe oublié, vous devrez d'abord répondre correctement à trois de vos questions personnelles de vérification.

Si vous **n'avez pas choisi** vos questions de vérification et vos réponses, lors de l'oubli de votre mot de passe, vous recevrez un courriel avec un mot de passe temporaire. Vous ne pourrez utiliser **qu'une seule fois** le Libre-service mot de passe oublié, **et ce, seulement si** vous avez une adresse de courriel personnelle inscrite dans nos dossiers. Si vous ne répondez pas à ces critères, consultez les informations ci-dessous, en fonction de votre statut à l'UdeM :

- Si vous êtes étudiant, candidat ou diplômé, visitez le [site du Bureau du registraire](#);
- Si vous êtes employé ou retraité, consultez le site [Ressources humaines](#)

Qui peut accéder à l'application Questions de vérification ?

Tout utilisateur dont le statut lui permet d'accéder à [Mon portail UdeM](#) peut saisir ses questions et réponses de vérification [ici](#).

Lors de la personnalisation de votre UNIP /mot de passe temporaire, vous serez dirigé automatiquement vers l'application *Questions de vérification*. **Profitez-en pour choisir immédiatement** vos questions et réponses de vérification, vous pourrez ainsi accéder au Libre-service mot de passe oublié ultérieurement.

Comment accéder à l'application Questions de vérification

L'application *Questions de vérification* est disponible dans **Mon portail UdeM**.

Pour les employés et retraités :

Sélectionner Mon portail UdeM -> Mon emploi -> UNIP et Questions de vérification.

Pour les étudiants et diplômés :

Sélectionner Mon portail UdeM -> Mon Dossier-> Renseignements personnels -> Questions de vérification.

Comment inscrire ou modifier ses questions et réponses de vérification

En quelques minutes, vous pouvez choisir ou modifier vos questions et réponses de vérification.

Des questions de vérification vous sont offertes. Vous devez en sélectionner 5 et répondre à chacune d'entre elles. Les réponses doivent comporter entre 2 et 50 caractères. De plus, les questions et les réponses doivent être différentes les unes des autres.

Vous pouvez accéder en tout temps à *Questions de vérification* et modifier vos questions personnelles autant de fois que vous le désirez.

Foire aux questions:
Un ID de carte à puce ou un passe/UNIP **AVEC** carte UdeM valide est disponible, selon votre statut.

J'ai oublié mon code d'accès, comment puis-je le récupérer?

- Le code d'accès attribué à un étudiant est valide tant que ce dernier est inscrit à un programme ou un cours à titre d'étudiant de l'Université de Montréal.
- Le code d'accès attribué à un employé est valide tant que ce dernier est reconnu par la Direction des ressources humaines comme étant un employé actif à l'Université de Montréal.
- Dans les autres cas, le code d'accès est valide pour une période d'un an et renouvelable sur demande. Il s'agit d'un compte invité.

En cas d'oubli de votre code d'accès, vous pouvez utiliser l'application suivante:

Récupérer son code

Qu'est-ce que Mon accès UdeM?

Mon accès UdeM désigne l'application Web avec laquelle les employés et les étudiants peuvent gérer eux-mêmes leurs accès aux différents services offerts par les TI. Cette application regroupe les fonctionnalités suivantes :

- la consultation du compte SIM de l'utilisateur;
- la consultation de l'adresse de courriel institutionnelle "@umontreal.ca";
- la gestion de la redirection de courriels vers une adresse personnelle;
- la gestion des questions de vérification pour l'oubli de mot de passe.

Il est accessible par :

Mon Portail UdeM

Je suis étudiant, comment puis-je obtenir un UNIP / mot de passe ?

Le Bureau du registraire attribue un UNIP / mot de passe provisoire au candidat qui a complété une demande d'admission en ligne.

Si c'est la première fois que vous soumettez une demande d'admission et que vous n'avez jamais étudié ou travaillé à l'UdeM; vous recevez un UNIP temporaire par courriel dans les jours suivants le dépôt et le paiement en ligne de votre demande d'admission.

Si vous avez déjà reçu ces renseignements, mais que vous les avez égarés, vous pouvez obtenir un nouvel UNIP / mot de passe en communiquant avec le

Comment le changer ?

Lors du premier branchement, l'étudiant doit changer son UNIP temporaire par un UNIP personnel qui lui donnera accès à son dossier.

Plus d'informations sont disponibles sur le site

Je suis employé, comment puis-je obtenir un UNIP / mot de passe ?

Pour obtenir un UNIP/mot de passe, veuillez compléter le [formulaire de la DRH](#) .

Qu'est-ce que le Profil TI?

Mon profil TI désigne l'application Web avec laquelle les employés et les étudiants peuvent gérer eux-mêmes leurs comptes ESI et DAA. Cette application permet de : consulter les comptes ESI et DAA, modifier le mot de passe/UNIP de ces comptes et réactiver ou supprimer le compte DAA.

Il est accessible par :

[Mon Portail UdeM](#)

Je suis étudiant et j'ai oublié mon UNIP / mot de passe

- **Candidat** (futur étudiant ayant déposé une demande d'admission)
: communiquez avec le [Service de l'admission et du recrutement](#).
- **Étudiant inscrit** et dont le dossier comporte suffisamment de renseignements personnels : [S'auto-attribuer un UNIP / mot de passe en ligne](#).
- **Diplômé qui détient une carte UdeM valide** et dont le dossier comporte suffisamment de renseignements personnels : [S'auto-attribuer un UNIP / mot de passe en ligne](#).

Si l'outil Oubli du mot de passe/UNIP ainsi que l'autoattribution ne fonctionne pas, procéder comme ci-dessous :

- **Étudiant libre** : se présenter à l'ACCUEIL du Bureau du registraire, situé au 3^e étage du 2332, boul. Édouard-Montpetit, Pavillon J.-A.-DeSève.
- **Étudiant régulier** : étudiant en programme d'échange, étudiant visiteur, étudiant en entente interuniversitaire : se présenter au secrétariat de son département avec une pièce d'identité qui comporte une photo (carte UdeM) ou se présenter à l'Accueil du [Bureau du registraire](#) , situé au 3^e étage du 2332, boul. Édouard-Montpetit, Pavillon J.-A.-DeSève.
- **Stagiaire postdoctoral** : contactez la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'adresse courriel suivante : stagiairespostdoc@umontreal.ca
- **Étudiant qui suit des cours à l'extérieur de Montréal** : communiquez avec le secrétariat de son département afin de connaître les modalités de réattribution du UNIP.
- **Diplômé qui souhaite s'inscrire aux services du CÉSAR** et dont le dernier trimestre d'inscription remonte à deux ans et moins, veuillez communiquer directement avec le [CESAR](#) .

Vous pouvez également visiter le [site du Bureau du registraire](#);

Résidents en médecine : contactez votre [personne ressource](#) ou écrivez à l'adresse suivante : etudesmedicalespostdoc@umontreal.ca.

Consultez la [liste des personnes](#)
ressource par département.

Je suis employé et j'ai oublié mon UNIP / mot de passe

Pour remplacer un UNIP/mot de passe
oublié, veuillez utiliser l'outil **Oubli du mot
de passe/UNIP** ou l'auto-attribution avec
votre carte UdeM valide.

Pour accéder à l'outil Oubli du mot de passe/UNIP :

1. Allez à Mon portail UdeM;
2. Dans la section de droite, sur la
ligne UNIP/Mot de passe, cliquez sur **Oublié**.

Pour accéder à l'outil d'auto-attribution d'un
mot de passe/UNIP, cliquez [ici](#).

Vous pouvez également soumettre votre
demande aux Ressources Humaines en
remplissant leur [formulaire en ligne](#).

Comment puis-je changer mon UNIP / mot de passe?

1. Accédez à [Mon portail UdeM](#).
2. À la rubrique « UNIP / mot de passe », cliquez sur le lien **Modifier**

3. Vous devez effectuer le changement de mot de passe lorsque vous êtes branché sur le réseau du campus afin de permettre sa synchronisation.

Un UNIP/mot de passe demeure valide pour une durée maximale de 6 mois.

Pourquoi devrais-je utiliser l'application Questions de vérification ?

En utilisant l'application Questions de vérification, vous bénéficierez d'un niveau de sécurité accrue visant à garantir votre identité lors de l'autoattribution en ligne d'un UNIP / mot de passe.

Fonctionnement

Des questions de vérification vous sont présentées. Vous devez en sélectionner cinq (5) et répondre à chacune d'entre elles. Trois (3) de ces questions devront être répondues correctement pour permettre l'autoattribution d'un UNIP / mot de passe.

Vous désirez en savoir plus à propos de l'application Web Questions de vérification? [Cliquez ici.](#)

Vous souhaitez sélectionner vos questions dès maintenant? [Questions de vérification.](#)

Autoattribution d'un UNIP / mot de passe

- Si vous avez complété vos questions de vérification, veuillez utiliser l'application [Oubli du UNIP /mot de passe.](#)
- Si vous n'avez pas complété vos questions de vérification, mais vous avez une carte UdeM valide, utilisez le [formulaire d'autoattribution.](#)

Si vous ne répondez pas aux critères précédents, veuillez consulter le site des [Re ssources humaines.](#)

Quelles sont les règles à respecter pour choisir un UNIP / mot de passe ?

L'UNIP / mot de passe est personnel et ne doit en aucun cas être transmis à une autre personne.

Règles de validation de l'UNIP / du mot de passe

Pour ne pas être rejeté par les mécanismes de validation des différents systèmes informatiques, votre mot de passe doit répondre aux critères ci-dessous:

L'UNIP / mot de passe doit :

- Être original et ne pas être formé à partir d'informations personnelles, telles le nom, le prénom ou le code d'accès;
- Comporter 8 caractères;
- Être différent des mots de passe précédents (25 derniers mots de passe);
- Contenir au moins trois des quatre groupes de caractères suivants :
 - Caractères minuscules de a à z non accentués;
 - Caractères majuscules de A à Z non accentués;
 - Chiffres de 0 à 9;
 - Caractères spéciaux.

L'UNIP / mot de passe ne doit pas

- Contenir des espaces ou des caractères accentués;
- Contenir les caractères spéciaux suivants : !, *, #, @, <Échap>, \$, le tiret - , les guillemets " et les deux-points :



Recette mnémotechnique

On peut choisir une phrase facile à retenir et conserver le premier caractère de chaque mot.

Exemple :

*Chaque année, Noël tombe
le 25 décembre.*

CaNtl25d

Je n'arrive pas à accéder à Mon Profil TI

Lorsque je me rends sur [Mon profil TI](#), la page reste sur le message Patientez et je n'accède pas à mon Profil TI :



C'est un problème connu avec Chrome et Safari, ouvrez votre Profil TI avec le navigateur Internet Explorer ou Firefox.

Je n'arrive plus à accéder à certains services depuis le changement de mot de passe.

1. Les services ESI et DAA n'utilisent pas le UNIP / mot de passe, mais plutôt un mot de passe qui leur est propre. Si vous désirez appliquer le même mot de passe pour tous vos services, vous devez utiliser la section Mot de passe de [Mon Profil TI](#).

IMPORTANT : Les fureteurs Safari, Chrome et Edge ne sont pas compatibles avec l'application Mon profil TI.

2. Il s'agit d'un service ou d'un appareil pour lequel vous avez sélectionné l'option "Mémoriser mon mot de passe". Vous devez alors remplacer le mot de passe par votre nouveau UNIP / mot de passe.

Je suis diplômé de l'UdeM depuis moins de deux ans, j'aurais besoin d'un UNIP pour continuer à utiliser les services d'emplois du CESAR.

Veillez vous référer à la page du [CESAR](#).

Suite à mon départ de l'UdeM, combien de temps vais-je conserver mon privilège d'accès à mes comptes ?

Quatre avis vous seront transmis par courriel sur une base hebdomadaire, 28 jours avant l'inactivation de vos comptes.

Si vous n'avez aucune intention d'utiliser nos services après votre départ, vous pouvez demander que les accès à tous les services vous soient retirés au moment de votre départ. Dans ce cas, vous devez utiliser le [formulaire d'aide](#) en indiquant votre code d'utilisateur (login) et la date de votre départ.

Étudiants

Votre accès sera inactivé au début du 4e trimestre sans inscription ou lorsque l'autorisation de vous inscrire dans votre programme d'études vous sera retirée.

Diplômés

Votre accès demeure actif à vie si votre diplôme a été obtenu après le 1^{er} janvier 2016.-

Si votre diplôme a été obtenu avant le 1^{er} janvier 2016, votre compte SIM sera inactivé. Vous pouvez cependant conserver votre adresse de courriel institutionnelle. Il est donc important que vous mainteniez une adresse d'acheminement du courriel valide à votre dossier après avoir quitté l'UdeM.

Retraités

Votre accès demeure actif à vie.

Articles connexes

- [Foire aux questions \(FAQ\)](#)

- [L'authentification à nos services](#)